



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Scrutin du 27 septembre 2026 : envoi complémentaire de matériel de vote dans quatre communes

Une erreur a été identifiée lors de la préparation du matériel de vote pour l'élection au conseil communal prévue le 27 septembre 2026 dans les communes de Curtilles, Suscévoz, Saubraz et Saint-Oyens.

Certains membres du corps électoral de ces communes n'ont pas reçu, dans leur enveloppe de transmission, le cahier de bulletins pour l'élection au conseil communal, en plus du bulletin de vote pour les votations cantonale et fédérale qui auront lieu à la même date.

Des mesures correctives ont immédiatement été prises. Ainsi, les membres du corps électoral concernés recevront, d'ici au vendredi 4 septembre 2026 au plus tard, un envoi complémentaire contenant le matériel manquant. Celui-ci viendra compléter le matériel de vote déjà reçu.

Les personnes concernées qui auraient déjà déposé leur vote auprès de leur commune sont invitées à se rendre à l'administration communale de leur domicile. Elles pourront y obtenir le cahier de bulletins qu'elles n'avaient pas reçu et compléter leur vote.

Plus généralement, pour toute question concernant leur matériel de vote, les membres du corps électoral concernés peuvent s'adresser directement à l'administration communale de leur domicile.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 septembre 2026

DFTS, Vincent Duvoisin, directeur des affaires communales et des droits politiques, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, [021 316 41 45](tel:0213164145)